

UN GUIDE SUR LES PRÉJUDICES MORAUX POUR LES VÉTÉRANS ET LEUR FAMILLE

Cette ressource peut aider les vétérans et les membres de leur famille à comprendre ce qu'est un préjudice moral, en quoi il diffère du trouble de stress post-traumatique (TSPT) et ce qu'ils peuvent faire s'ils croient avoir subi un préjudice moral.

QU'EST-CE QU'UN PRÉJUDICE MORAL?

Un préjudice moral désigne la détresse psychologique, sociale et spirituelle durable avec laquelle une personne peut être aux prises à la suite d'une expérience ou d'un ensemble d'expériences qui remettent en question des croyances profondes, comme sa façon d'appréhender le monde ou son idée du « bien » ou du « mal »¹. Les militaires et les personnes qui travaillent dans le domaine de la sécurité publique, y compris les membres de la GRC, peuvent être davantage exposés à ce type d'expérience. Les membres de la famille et les proches des personnes ayant servi peuvent ressentir de la détresse lorsqu'ils essaient de les soutenir à la suite d'un préjudice moral. De plus, les membres de la famille peuvent également éprouver leur propre préjudice moral.

« VOIX DES VÉTÉRANS »

J'ai souffert de honte et de culpabilité en raison de actions que j'ai menées alors que je suivais des ordres. Pendant longtemps, j'ai éprouvé de la confusion et me suis livré à de l'autocritique. Le fait de découvrir que le préjudice moral fait partie de ma condition m'a permis d'accepter ce qui s'est passé et de commencer à guérir.



Lors d'une visite en Afghanistan, j'ai éprouvé de la difficulté à suivre des ordres qui allaient à l'encontre de mes valeurs sur le plan éthique, mais je les ai suivis comme on m'a appris à le faire. À mon retour à la maison, ces souvenirs m'ont troublé. Depuis, j'ai accepté cette réalité comme étant un « préjudice moral ». Bien que j'y songe encore, je reconnais que je n'aurais rien pu faire et que les commandants avaient donné ces ordres pour une raison.

Dans cette ressource, vous trouverez ce qui suit :

- ▶ [Qu'est-ce qu'un préjudice moral?](#)
- ▶ [Quels types d'expériences sont associés à un préjudice moral?](#)
- ▶ [À quoi peut ressembler un préjudice moral?](#)
- ▶ [Les membres de la famille d'un vétéran peuvent-ils subir un préjudice moral?](#)
- ▶ [Les préjudices moraux peuvent-ils être traités?](#)
- ▶ [Le préjudice moral est-il différent du TSPT?](#)
- ▶ [Je pense avoir subi un préjudice moral. Que puis-je faire maintenant?](#)

Si vous êtes un militaire actif, un vétéran des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ou encore un membre de la famille d'un vétéran ou d'un militaire qui ressent une culpabilité, une honte ou une trahison intense en raison de choses qui se sont produites pendant votre/son service, vous pourriez être aux prises avec un préjudice moral.

QUELS TYPES D'EXPÉRIENCES SONT ASSOCIÉS À UN PRÉJUDICE MORAL?

Vous pouvez avoir subi un préjudice moral lié au service si :

Vous n'avez pas agi, vous avez été témoin ou vous êtes au courant que d'autres n'ont pas agi alors que vous pensez qu'ils auraient dû le faire. Voici quelques exemples :

- Ne pas être en mesure d'aider des civils malades ou blessés, y compris des enfants^{2,3}.
- Être témoin d'activités nuisibles, illégales ou immorales, comme la traite des enfants, et être incapable d'intervenir².
- Avoir l'impression que vous auriez pu ou dû prévenir les blessures ou la mort d'une personne^{2,3}.
- Ne pas signaler un événement qui contrevient aux règles d'engagement ou les codes de conduite^{3,4}.

Vous avez agi, vous avez été témoin ou vous êtes au courant que d'autres ont agi d'une manière que vous pensez que vous ou d'autres n'auriez pas dû faire. Voici quelques exemples :

- Donner ou exécuter des ordres qui nuisent aux civils/non-combattants^{3,4,5,6}.
- Tuer des combattants ennemis^{1,3,5,7,8}.
- Donner ou exécuter des ordres qui entraînent le décès d'un membre du service^{4,8}.
- Rencontrer des enfants soldats^{9,10}.
- Exécuter des ordres que vous jugez immoraux⁴.

Vous vous êtes senti ou vous continuez de vous sentir trahi par une instance supérieure (ce qu'on appelle parfois une trahison institutionnelle ou un traumatisme du sanctuaire)^{3,4,5}.

Voici quelques exemples :

- Recevoir des ordres que vous jugez immoraux⁴.
- Être témoin d'un comportement qui contrevient aux règles d'engagement ou les codes de conduite^{2,4,6}.
- Ne pas recevoir de soutien pour des cas de violence ou d'agression perpétrés contre vous pendant votre service, y compris par un collègue^{14,15}. Ces cas peuvent comprendre des formes légères d'inconduite qui, au fil du temps, sont susceptibles de contribuer à un sentiment de préjudice moral.



Les membres de la famille de personnes ayant servi peuvent aussi subir un préjudice moral. En tant que membre de la famille, vous pourriez :

- trouver difficile de voir un être cher en difficulté. Vous pourriez ne pas comprendre quel est le problème, et il se pourrait qu'il ne veuille pas en discuter avec vous;
- éprouver de la difficulté à traiter ou à comprendre l'expérience et le contexte entourant ce que votre être cher a vu ou ce à quoi il a participé;
- avoir l'impression que le monde, le système actuel ou l'être cher n'est pas comme vous le croyiez;
- ressentir vous-même les signes courants d'un préjudice moral (et subissez vous-même un tel préjudice).

À QUOI PEUT RESSEMBLER UN PRÉJUDICE MORAL?

Les préjudices moraux peuvent être intenses, persistants et pénibles pour la personne qui les subit^{1,2}. La recherche sur les préjudices moraux et les expériences vécues en la matière ont permis de dresser une liste de certains signes courants de cette blessure psychologique. Ils peuvent comprendre ce qui suit :

- Sentiments intenses de honte et de culpabilité^{1,5,11,12}.
- Sentiment de trahison^{7,11,13,14}.
- Sentiments de colère, d'anxiété ou de dégoût^{5,7,8,11}.
- Sentiment d'identité personnelle perdu ou incertain^{4,2,12}.
- Perte de sens ou sentiment de perte de but^{5,15,16,12}.
- Combats spirituels (c.-à-d. un sentiment de confusion quant à ses croyances ou un sentiment d'avoir perdu la foi)^{12,16,24}.
- Auto-isolement ou difficulté à entretenir des relations intimes^{5,13,24,26}.
- Incapacité de pardonner ou de se fier à soi-même ou à autrui^{1,5,12,16}.
- Blâme dirigé vers soi et autocritique, notamment se sentir endommagé, indigne ou faible^{5,12,15}.
- Comportement autodestructeur comme l'automutilation, une consommation excessive de substances ou une insouciance inhabituelle¹.
- Idées suicidaires^{6,27,28,29}.



Je me sentais impuissant alors que je regardais la culpabilité, la honte, le conflit intérieur et la détresse le ronger lentement de l'intérieur. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à me douter que quelque chose de plus que le TSPT se tramait. >>>



MEMBRE DE LA FAMILLE

« VOIX DES VÉTÉRANS »

À un moment donné, je ne pouvais plus me regarder dans le miroir pour me raser à cause de la honte et du dégoût que j'éprouvais.



J'avais tellement honte. J'ai gardé pour moi ce qui m'est arrivé pendant des années. À ce jour, ma famille ne sait rien de ce genre d'incidents. Elle savait que j'avais fait quelque chose de « mal », mais je ne pouvais pas en discuter avec elle.

Les préjudices moraux sont incroyablement difficiles à surmonter. La honte et la culpabilité ont créé chez moi des problèmes de confiance et ont nui à mon aptitude à prendre des décisions parce que je ne faisais plus confiance à ma capacité de prendre des décisions sécuritaires qui correspondaient à mon sens moral.



Je me sentais dégoûté par le rôle que j'avais joué dans la situation. Je me sentais vide à l'intérieur et j'étais déçu envers moi-même.

LES MEMBRES DE LA FAMILLE D'UN VÉTÉRAN PEUVENT-ILS SUBIR UN PRÉJUDICE MORAL?

Si vous êtes le conjoint, l'enfant ou un membre de la famille d'un vétérán, vous pourriez vous identifier à certaines des expériences décrivant un préjudice moral. Vous n'êtes pas seul. En effet, les cadres préliminaires et les histoires racontées par les membres de la famille des vétérans suggèrent que le préjudice moral a des répercussions sur les membres de la famille^{17,18}. Les conjoints, les enfants et les membres de la famille d'un vétérán peuvent avoir des préoccupations d'ordre éthique au sujet des activités d'un être cher pendant son service, même si elles ne les touchent pas.

Le préjudice moral d'un vétérán (p. ex. traverser des changements et difficultés liés à l'identité, à l'intimité et à l'engagement communautaire ou familial) peut également avoir des répercussions sur les membres de la famille des vétérans. En effet, il peut avoir une incidence sur le bien-être des membres de la famille eux-mêmes, en plus de créer des difficultés lorsque vient le temps de prendre soin du vétérán en l'aidant à faire face à son préjudice.

À l'heure actuelle, les recherches scientifiques montrant les façons uniques dont les préjudices moraux ont des répercussions sur les membres de la famille des vétérans sont insuffisantes. Il n'en demeure pas moins que les préjudices moraux peuvent être très pénibles et avoir une incidence négative sur la vie de quiconque.

Si vous êtes un membre de la famille d'un vétérán et que vous pensez que vous ou un être cher subissez un préjudice moral, fiez-vous à votre intuition et allez chercher le soutien dont vous avez besoin.

Vous trouverez des ressources pour les vétérans et leur famille à l'adresse atlasveterans.ca/fr/repertoire-des-services/.



Ce que j'ai appris de mon conjoint m'a amené à remettre en question mes propres croyances au sujet du monde, de l'humanité et des institutions ainsi qu'à notre sujet.



MEMBRE DE LA FAMILLE



« VOIX DES VÉTÉRANS »

Il m'a fallu du temps, mais le fait d'apprendre la différence entre le TSPT et le préjudice moral m'a aidé à mieux comprendre ce qui était à l'origine de mes pensées, de mes sentiments et de mon comportement et, par la même occasion, à faire quelque chose à ce sujet.



Lorsque j'ai appris que le TSPT et le préjudice moral étaient deux choses différentes, j'ai pu aborder le sentiment de honte et de culpabilité qui m'envahissait. Cela m'a permis de recommencer à me considérer comme une bonne personne.

LES PRÉJUDICES MORAUX PEUVENT-ILS ÊTRE TRAITÉS?

À l'heure actuelle, il n'existe aucun traitement particulier pour les préjudices moraux qui soit généralement accepté par les professionnels de la santé parce que les préjudices moraux ne sont pas officiellement reconnus comme un diagnostic de santé mentale. Cependant, beaucoup conviennent qu'il est possible d'y remédier au moyen des options de traitement en santé mentale actuellement offertes.

Les militaires et les vétérans peuvent ressentir le préjudice moral différemment de ceux dans les professions civiles. Par conséquent, ils peuvent avoir des besoins uniques auxquels il faut répondre différemment.

De nombreux fournisseurs de services traitent les préjudices moraux au moyen de thérapies et de techniques utilisées pour traiter le TSPT en raison de leur similitude avec ce trouble et de l'absence de traitement normalisé. Pour certaines personnes atteintes d'un préjudice moral, ces approches peuvent être efficaces. Toutefois, comme ces thérapies ne ciblent pas les expériences précises qui définissent les préjudices moraux, telles la honte et la culpabilité intenses, elles ne sont pas toujours efficaces pour les traiter.

Les chercheurs et les cliniciens voient la nécessité de mettre en place des interventions efficaces conçues pour traiter les préjudices moraux, et des recherches en la matière sont en cours.

LE PRÉJUDICE MORAL EST-IL DIFFÉRENT DU TSPT?

Le préjudice moral et le TSPT sont deux choses différentes. Par contre, certaines de leurs caractéristiques se recoupent, et en raison de la nature parfois traumatisante des situations qui remettent en question les croyances morales, une personne peut être atteinte à la fois d'un TSPT et d'un préjudice moral. Les signes (ou les symptômes) peuvent toutefois être attribuables à différentes raisons.

Le TSPT est souvent le résultat d'une situation dangereuse qui suscite la peur et qui menace la vie d'une personne, son sentiment de sécurité physique ou son intégrité sexuelle. Ce peut également être le cas pour le préjudice moral, mais pas toujours, de sorte que la cause de ce que vous traversez ainsi que les stratégies pour y remédier peuvent être différentes.^{1,29,30}

De nouvelles recherches continuent de révéler des différences et des similitudes entre le TSPT et le préjudice moral. Certaines des principales différences qui ont été documentées jusqu'à présent sont présentées dans le tableau suivant.

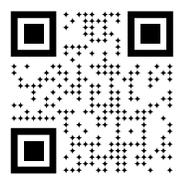
Pour accéder aux services et aux mesures de soutien en santé mentale offerts aux familles des vétérans canadiens : atlasveterans.ca/repertoire-des-services



Pour trouver un service de soutien par les pairs dans votre région : atlasveterans.ca/programmes-de-soutien-par-les-pairs



Pour communiquer avec les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes - Services aux familles des militaires : sbmfc.ca



Pour obtenir de plus amples renseignements et des ressources sur le préjudice moral : atlasveterans.ca/prejudice-moral



PRÉJUDICE MORAL	TSPT
	Hyperexcitation (rythme cardiaque rapide, transpiration, vigilance constante, détection des menaces)
Peut être, sans l'être nécessairement, un symptôme de préjudice moral ¹	Symptôme courant du TSPT
	Émotions morales intenses comme la culpabilité, la honte et le sentiment d'avoir été trahi par soi-même ou par les autres
Principales caractéristiques du préjudice moral ^{1,19}	Non requises pour poser un diagnostic de TSPT
	Auto-isolement
Auto-isolement en raison d'un sentiment de honte découlant d'un événement ²⁰	Protection de soi-même contre les dangers que l'on perçoit dans son environnement

JE PENSE AVOIR SUBI UN PRÉJUDICE MORAL. QUE PUIS-JE FAIRE MAINTENANT?

Que vous soyez un vétérán ou un membre de sa famille, les répercussions personnelles d'un préjudice moral peuvent sembler débilítantes et propices à l'isolement, mais il y a de l'espoir.

Si vous croyez subir un préjudice moral, voici quelques suggestions d'étapes à suivre, fondées sur la recherche et l'expérience vécue de vétérans et de membres de leur famille :



Renseignez-vous sur le préjudice moral. Il s'agit de la première étape pour se sentir valorisé et compris; elle peut permettre de traiter et d'accepter ce qui s'est passé.



Communiquez avec une personne de confiance si vous pensez que vous pouvez le faire sans risque. Par exemple, vous pourriez vouloir communiquer avec un membre de la communauté des vétérans ou de leur famille¹³. Le fait d'entendre les autres parler de leurs expériences et de se confier à quelqu'un qui a une compréhension directe de votre contexte peut être rassurant et vous aider à mieux faire face à la situation. Le tout peut également vous aider à trouver de nouvelles options de soutien et aider vos proches à vous soutenir.



Réfléchissez à ce que vous êtes prêt à partager. Vous n'avez pas nécessairement à divulguer les expériences que vous avez vécues pour aller chercher du soutien ou en obtenir. Vous pouvez choisir de vous concentrer sur les répercussions de l'expérience plutôt que sur ce qui s'est passé (p. ex. la façon dont vous vous sentez et l'incidence sur vos activités quotidiennes).



Assurez-vous que vous et l'être cher êtes dans le bon état d'esprit pour discuter. Le fait d'échanger au sujet d'événements traumatisants peut avoir ses propres répercussions. Avant de commencer la discussion, veillez à ce que tous les participants, dont vous-même, se sentent en sécurité sur les plans physique, mental et émotionnel. Demandez à l'être cher si c'est le bon moment pour parler et les sujets sur lesquels il est à l'aise d'échanger en ce moment, et respectez ces limites. Sachez que cela n'a rien à voir avec vous. Parfois, il vaut mieux aborder les détails traumatisants avec un professionnel de la santé mentale. Il est important de ne pas forcer l'être cher à faire part d'expériences ou à écouter les vôtres.



Établissez d'autres formes de soutien informel. La thérapie spirituelle, le soutien par les pairs, les programmes de retraite pour les vétérans et les animaux d'assistance ne sont que quelques-unes des formes de soutien informel auxquelles ont recours les vétérans pour alléger le fardeau du préjudice moral^{13,16,21,22,23}



Envisagez un soutien professionnel. Un professionnel de la santé mentale peut vous aider à gérer les émotions difficiles et les autres répercussions du préjudice moral sur votre vie quotidienne.

Il est possible de guérir d'un préjudice moral. Face à la douleur morale, l'autocompassion et le pardon de soi peuvent aider à rebâtir le sentiment d'appartenance et l'estime de soi^{31,32}.

Pour en savoir plus sur le préjudice moral, consultez le site atlasveterans.ca/prejudice-moral



Balayer le code QR ou consultez le site atlasveterans.ca/guide-sur-les-prejudices-moraux-veterans-familles-collaborateurs



RÉFÉRENCES

1. Litz, B. T., Stein, N., Delaney, E., Lebowitz, L., Nash, W. P., Silva, C., Maguen, S. Moral injury and moral repair in war veterans: A preliminary model and intervention strategy. *Clinical Psychology Review*. 1er déc. 2009; 29(8):695706.
2. Easterbrook, B., Plouffe, R. A., Houle, S. A., Liu, A., McKinnon, M. C., Ashbaugh, A. R., Mota, N., Afifi, T. O., Enns, M. W., Richardson, J. D., Nazarov, A. Risk factors for moral injury among Canadian Armed Forces personnel. *Frontiers in Psychiatry*. 11 mai 2022; 13:892320.
3. Schorr, Y., Stein, N. R., Maguen, S., Barnes, J. B., Bosch, J., Litz, B. T. Sources of moral injury among war veterans: A qualitative evaluation. *Journal of Clinical Psychology*. Déc. 2018; 74(12):22032218.
4. Université de Syracuse. The Moral Injury Project [en ligne]. [cité le 26 mars 2024]. Disponible sur : moralinjuryproject.syr.edu/about-moral-injury.
5. Purcell, N., Koenig, C. I., Bosch, J., Maguen, S. Veterans' perspectives on the psychosocial impacts of killing in war. *The Counseling Psychologist*. Oct. 2016; 44(7):10621099.
6. Koenig, H. G., Youssef, N. A., Pearce, M. Assessment of moral injury in Veterans and active duty military personnel with PTSD: A review. *Frontiers in Psychiatry*. 28 juin 2019; 10:443.
7. Burkman, K., Gloria, R., Mehlman, H., Maguen, S. Treatment for moral injury: Impact of killing in war. *Current Treatment Options in Psychiatry*. Sept. 2022; 9(3):101114.
8. Norman, S. B., Maguen, S. Moral injury [en ligne]. Washington: U.S. Department of Veterans Affairs. Disponible sur : ptsd.va.gov/professional/treat/cooccurring/moral_injury.asp.
9. Denov, M. Encountering children and child soldiers during military deployments: The impact and implications for moral injury. *European Journal of Psychotraumatology*. 22 août 2011; 13(2):2104007.
10. Ein, N., Liu, J. J. W., Houle, S. A., Easterbrook, B., Turner, R. B., MacDonald, C., Reeves, K., Deda, E., Hoffer, K., Abidi, C. B., Nazarov, A., Richardson, J. D. The effects of child encounters during military deployments on the well-being of military personnel: A systematic review. *European Journal of Psychotraumatology*. 26 oct. 2022; 13(2):2132598.
11. Barnes, H. A., Hurley, R. A., Taber, K. H. Moral injury and PTSD: Often co-occurring yet mechanistically different. *Journal of Neuropsychiatry and Clinical Neurosciences*. Avr. 2019; 31(2):A4103.
12. Houle, S. A., Vincent, C., Jetly, R., Ashbaugh, A. R. Patterns of distress associated with exposure to potentially morally injurious events among Canadian Armed Forces service members and Veterans: A multi-method analysis. *Journal of Clinical Psychology*. Nov. 2021; 77(11):26682693.
13. Houle, S. A., Pollard, C., Jetly, R., Ashbaugh, A. R. Barriers and facilitators of help-seeking among morally injured Canadian Armed Forces Veterans and service members: A qualitative analysis. *Journal of Military, Veteran, and Family Health*. 29 mars 2022; 8(3):5871.
14. Frankfurt, S. B., DeBeer, B. B., Morissette, S. B., Kimbrel, N. A., La Bash, H., Meyer, E. C. 2005. Mechanisms of moral injury following military sexual trauma and combat in post9/11 U.S. war veterans. *Frontiers in Psychiatry*. 2 nov. 2018; 9:520.
15. Drescher, K. D., Foy, D. W., Kelly, C., Leshner, A., Schutz, K., Litz, B. An exploration of the viability and usefulness of the construct of moral injury in war veterans. *Traumatology*. Mars 2011; 17(1):813.
16. SmithMacDonald, L. A., Morin, J. S., BrémeaultPhillips, S. Spiritual dimensions of moral injury: Contributions of mental health chaplains in the Canadian Armed Forces. *Frontiers in Psychiatry*. 14 nov. 2018; 9:592.
17. Nash, W. P., Litz, B. T. (2013). Moral injury: A mechanism for war-related psychological trauma in military family members. *Clinical Child and Family Psychology Review*. 2018; 16:365375.

18. Lamrock, L. Loving a broken soul: The lived experience perspective on the implications of Veterans' moral injuries for families. *Journal of Military, Veteran and Family Health*. 1^{er} avr. 2023; 9(2):7274.
19. Shay, J. Moral injury. *Psychoanalytic Psychology*. Avr. 2014; 31(2):182191.
20. Farnsworth, J. K., Drescher, K. D., Evans, W., Walser, R. D. A functional approach to understanding and treating military-related moral injury. *Journal of Contextual Behavioral Science*. 1^{er} oct. 2017; 6(4):391397.
21. BrémaultPhillips, S., Cherwick, T., SmithMacDonald, L. A., Huh, J., Vermetten, E. Forgiveness: A key component of healing from moral injury? *Frontiers in Psychiatry*. 13 juill. 2022; 13:906945.
22. Brémault-Phillips, S., Pike, A., Scarcella, F., Cherwick, T. Spirituality and moral injury among military personnel: A mini-review. *Frontiers in Psychiatry*. 29 avr. 2019; 10:276.
23. Disabled Veterans of America. Moral injury [en ligne]. [cité le 26 mars 2024]. Disponible sur : dav.org/get-help-now/veteran-topics-resources/moral-injury.
24. Hodgson, T. J., Carey, L. B. Moral injury and definitional clarity: Betrayal, spirituality and the role of chaplains. *Journal of Religion and Health*. Août 2017; 56(4):12121228.
25. Williamson, V., Murphy, D., Phelps, A., Forbes, D., Greenberg, N. Moral injury: the effect on mental health and implications for treatment. *The Lancet Psychiatry*. 1^{er} juin 2021; 8(6):453455.
26. Houtsma, C., Khazem, L. R., Green, B. A., Anestis, M. D. Isolating effects of moral injury and low post-deployment support within the US military. *Psychiatry Research*. 1^{er} janv. 2017; 247:194199.
27. Khan, A. J., Griffin, B. J., Maguen, S. A review of research on moral injury and suicide risk. *Current Treatment Options in Psychiatry*. 2023; 10(3):259287.
28. Maguen, S., Metzler, T. J., Bosch, J., Marmar, C. R., Knight, S. J., Neylan, T. C. Killing in combat may be independently associated with suicidal ideation. *Depression and anxiety*. Nov. 2012; 29(11):918923.
29. Bryan, C. J., Bryan, A. O., Roberge, E., Leifker, F. R., Rozek, D. C. Moral injury, posttraumatic stress disorder, and suicidal behavior among National Guard personnel. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*. Janv. 2018; 10(1):3645.
30. Held, P., Klassen, B. J., Brennan, M. B., Zalta, A. K. Using prolonged exposure and cognitive processing therapy to treat veterans with moral injury-based PTSD: Two case examples. *Cognitive and Behavioral Practice*. 1^{er} août 2018; 25(3):377390.
31. Morgan, L., Beattie, D., Irons, C., Ononaiye, M. The role of compassion in moral injury among military veterans: Implications for treatment. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*. 15 janv. 2024
32. Williamson, V., Murphy, D., Bonson, A., Aldridge, V., Serfioti, D., Greenberg, N. Restore and Rebuild (R&R): A feasibility pilot study of a co-designed intervention for moral injury-related mental health difficulties. *European Journal of Psychotraumatology*. 23 nov. 2023; 14(2):2256204.